
**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant
désignation d'un Commissaire du Gouvernement auprès du
Conseil interuniversitaire de la Communauté française**

A.Gt 15-09-2004

M.B. 18-1-2005

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 9 janvier 2003 relatif aux organes d'avis en matière de politique scientifique et universitaire et à la concertation entre les différents organes consultatifs de l'enseignement supérieur, notamment l'article 16;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 août 2004 portant règlement de son fonctionnement, notamment l'article 12, 10°, a) ;

Sur la proposition de la Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Arrête :

Article 1^{er}. - M. Jean-Luc Horward, conseiller de Cabinet auprès de la Ministre Marie-Dominique Simonet est désigné comme commissaire du Gouvernement auprès du Conseil interuniversitaire de la Communauté française, en vertu de l'article 16, alinéa 1^{er}, du décret du 9 janvier 2003 relatif aux organes d'avis en matière de politique scientifique et universitaire et à la concertation entre les différents organes consultatifs de l'enseignement supérieur.

Le présent arrêté produit ses effets le 15 septembre 2004.

Article 2. - La Ministre qui a l'Enseignement supérieur, la Recherche scientifique et les Relations internationales dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 15 septembre 2004.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche
scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET

